Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 3 août 2021 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, ainsi que les règles de composition et de fonctionnement du jury de ces concours ;

- Vu l'arrêté du 4 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

- Vu l'arrêté du 06 décembre 2022 nommant les membres du jury du concours mentionné au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 modifié, de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (concours de type troisième voie) ;

- Vu l'arrêté du 9 mai 2023 nommant des examinateurs spécialisés dans le jury du concours mentionné au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 modifié, de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (concours de type troisième voie) pour la session 2023 ;

- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : est adjointe au jury pour la phase d'admission du concours mentionné au 2° de l'article 3 du décret du 11 décembre 2001 modifié, de recrutement des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (concours de type troisième voie) ouvert au titre de la session 2023, en qualité d'examinatrice spécialisée :

Mme GEORGEL Christelle
Personnel de direction

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 mai 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU